

Centre sociaux : un lieu de développement du pouvoir d'agir des habitants ?

Aziza Deghay,
directrice du centre social
Centre Épinettes famille insertion
accueil (Céfia), Paris 17^e.

Cette enquête – sous forme de recherche-action – réalisée en 2017 avait pour objectif d'analyser les obstacles au développement du pouvoir d'agir (DPA) des habitants en centre social¹. Dans ce cadre, 21 personnes – coordinateurs, animateurs, directeur, président, membre du conseil d'administration, habitants – ont été rencontrées dans six centres sociaux² volontairement engagés dans une démarche de développement du pouvoir d'agir. Il s'agissait d'analyser les contraintes qui empêchent les habitants des quartiers populaires d'augmenter leur capacité à agir collectivement sur leurs problèmes sociaux.

L'enquête dresse le constat que différentes visions s'opposent, suscitant des tensions et de l'incompréhension entre acteurs. Ces divergences sont structurées par deux principales approches :

- un pouvoir d'agir associé à une participation orientée vers l'intérieur du centre social, qui vise l'augmentation de l'autonomie des individus, à travers la mise en place de projets participatifs ;
- un pouvoir d'agir associé à une participation orientée vers l'amélioration des conditions de vie dans le quartier, favorisant une citoyenneté locale, à travers des démarches exploratoires qui visent à mobiliser des collectifs d'habitants.

La préconisation, ici, est de dépasser cette opposition en investissant davantage l'*empowerment* comme processus d'apprentissage des savoirs et des capacités nécessaires au pouvoir d'agir, qui sont :

- la conscientisation à la fois des représentations qui structurent les inégalités et des conditions économiques et sociales qui les causent ;
- les capacités à agir collectivement : s'écouter, faire ensemble, s'organiser collectivement... ;
- les capacités de communication à l'oral et à l'écrit qui permettent de participer aux processus de décision (courriers, réunions, instances de démocratie participative...).

Mettre en place des parcours d'apprentissage

Ces capacités et ces savoirs peuvent être développés à travers des démarches participatives internes au centre social, outil au service du quartier. Il s'agit de contribuer à l'augmentation de l'estime de soi en déconstruisant le statut « d'inférieur » des habitants des quartiers populaires, dans des relations inégalitaires fondées sur les différences de savoirs entre professionnels et habitants.

Dans les démarches participatives orientées vers l'intérieur, la préconisation est que les centres sociaux mettent en place des parcours d'apprentissage des savoirs nécessaires au pouvoir d'agir : à travers différents niveaux de décision, qui permettent de s'exercer au sein du centre social et, progressivement, aux capacités nécessaires à l'exercice d'un réel pouvoir dans les lieux de décisions.

L'objectif commun est de favoriser un réel exercice du pouvoir par les habitants, au sein des conseils d'administration et, plus globalement, pour ne pas reproduire dans les centres sociaux ces inégalités de pouvoirs entre professionnels et habitants qui structurent les relations entre habitants et institutions dans les quartiers populaires.

L'enquête a permis de distinguer schématiquement trois types de pratiques :

- Cas n° 1 – Les actions collectives sont participatives, mais il n'est nullement question d'identifier un problème social pour accompagner les habitants vers plus de pouvoir pour agir, en visant un changement dans la société, une transformation sociale.

- Cas n° 2 – Les pratiques de développement du pouvoir d'agir sont beaucoup plus structurées et soutenues par le conseil d'administration. Depuis plus de quinze ans, un centre social couvert par cette enquête a choisi de s'engager dans des dynamiques de participation tournées vers la transformation de la société. Il participe à une expérimentation à partir de 2014, soutenue par la Fondation de France et portée par le collectif Pouvoir d'agir. Dans ce cadre, il recrute deux animateurs dont la mission est de « tester, d'analyser et de diffuser des techniques, des méthodes et des postures qui permettent aux habitants d'augmenter leurs capacités à agir sur ce qui est important pour eux et leurs proches ». Avec le soutien d'une équipe Chantier Pouvoir d'agir comprenant deux administrateurs ainsi que le directeur

et le président, les animateurs vont initier de nouvelles pratiques, qui se découpent en trois phases :

- aller à la rencontre des habitants – entendre les problématiques : sur la base d'entretiens qui durent de dix minutes à deux heures ;
- mobiliser les habitants – accompagner les groupes : avec des groupes constitués autour d'un problème commun à plusieurs habitants ;
- diffuser les méthodes – transformer les pratiques.

Voici quelques exemples illustrant les problèmes communs qui réunissent des habitants dans un même groupe : « Pour améliorer le réseau de bus sur le quartier » ; « Pour améliorer la communication entre parents et professionnels

de l'éducation » ; « Pour améliorer le respect du règlement concernant le bruit par les habitants des immeubles » ; « Pour faciliter le lien entre employeurs de la ville et de demandeurs d'emploi du quartier ». Dans chaque groupe, le problème est analysé, et les habitants réfléchissent collectivement à des solutions et à des propositions en vue de les soumettre à des déci-

deurs : transports publics, bailleurs, écoles, Pole emploi. Cette pratique de développement du pouvoir d'agir correspond bien aux préconisations du projet de la Fédération des centres sociaux de France (FCSF).

- Cas n° 3 – Les centres sociaux expérimentent une même pratique, la Table de quartier, définie ainsi : « Des espaces citoyens, qui réunissent associations et/ou habitants mobilisés à l'échelle du quartier. Leur but est de mener des actions collectives permettant l'amélioration des conditions de vie dans le quartier, à partir d'enjeux, préoccupations et envies d'agir soulevés par les habitants. Il peut s'agir de solutions construites par les habitants eux-mêmes, ou de démarches d'interpellation [2]. » Espace de participation ascendante, en opposition aux dispositifs de participation des pouvoirs publics,

la Table de quartier développe une démarche de concertation qui s'appuie sur les préoccupations, les expériences et les savoirs des habitants, qui en sont « les premiers acteurs et les premiers décideurs ». Elle offre l'occasion de tester une forme d'action concrète, précise et définie clairement.

« J'ai plus cette peur [...] de dire une bêtise »

Tous les centres sociaux convergent vers une même vision d'un développement du pouvoir d'agir qui se caractérise par une montée des compétences pour communiquer dans des temps de discussion et d'argumentation tels que les réunions, les conseils d'administration et les rencontres avec des personnes de pouvoir. Ainsi, d'après les acteurs, la progression se situe au niveau de « l'estime de soi » et de « la prise de parole ». Le développement de l'estime de soi permet de dépasser les représentations limitantes que les habitants ont sur leurs capacités à agir. Claire, salariée d'un centre social, explique qu'aux premières rencontres, les habitants ont tendance à lui dire : « eh bien moi, j'ai rien à dire, je sais pas, j'ai pas été à l'école. »

Ainsi, parmi les professionnels enquêtés, Nadia explique que cet accroissement de l'estime de soi est l'un des objectifs de sa pratique :

« Pour moi la table de quartier c'était... de donner confiance aux gens, et de savoir qu'ils sont capables, et qu'ils ont pas besoin de qui que ce soit pour avancer. [...] Avoir confiance en soi, ça s'apprend, et juste de dire... moi, je suis quelqu'un, j'ai le droit à la parole. Et peu importe comment je m'exprime, la personne en face de moi, de toute manière, elle me comprendra. »

Or, cette dimension de confiance en soi permet d'entrevoir une sorte de hiérarchie, avec des enjeux de pouvoir qui se jouent au niveau relationnel, et pour lesquels les capacités liées à la prise de parole sont déterminantes. Jamila, habitante du centre social, en témoigne en parlant de sa relation aux enseignants de l'école de ses enfants :

« Je les voyais comme plus intelligents que nous, surdoués... Nous on était en dessous. [...] Je me rappelle, dans les conseils d'école, j'en plaçais pas une. Y a que les profs qui parlaient. »

Suite à sa participation à un groupe Pouvoir d'agir du centre social, son regard a changé :

« Maintenant, je les vois normal, je trouve pas qu'ils sont plus intelligents que nous ; ils ont peut-être des études un peu plus supérieures que nous, mais je veux dire... Des fois, on peut avoir des études supérieures et une expérience qui est pas du tout... J'ai plus cette peur, cette angoisse d'aller vers le prof, peur de dire une bêtise, du fait de cette expérience justement. »

Au service des habitants les plus éloignés des décisions

En conclusion, le principal frein au développement du pouvoir d'agir des habitants est bien une culture professionnelle de l'aide – ou de l'assistance – qui, dans les centres sociaux comme dans les institutions, nie les savoirs des habitants et leur légitimité à participer aux décisions qui les concernent. C'est cet ordre inégalitaire que les démarches de développement du pouvoir d'agir viennent bousculer. Elles appellent à une profonde remise en question de la culture de l'animation en centre social : passer d'une culture de l'aide sociale à un accompagnement qui reconnaît aux habitants des savoirs et une légitimité à exercer un pouvoir dans les processus de décision. ■

1. Si certains se désignent « centre socioculturel » et d'autres « centre social et culturel », avec une part plus ou moins importante de la culture dans les activités, ils ont en commun le même agrément de la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour les centres sociaux.

2. Un à Paris, un en région Hauts-de-France, un en Poitou-Charentes et trois en région Provence-Alpes-Côte d'Azur – PACA.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

[1] Deghay A. *Le Développement du pouvoir d'agir en centre social, un premier palier d'exercice à la citoyenneté ?* [Mémoire]. Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), Centre d'économie sociale (Cestes) : 2017.

[2] Bacqué M.-H., Mechmache M. *Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*. [Rapport remis au ministre délégué à la Ville] Paris : éditions du CGET, coll. Recherches, 2013, hors-série, 144 p. En ligne : http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_participation_habitants_web_141107.pdf